



### **"Précision importante concernant l'article sur la ferme Marijoli**

La Municipalité souhaite apporter une clarification à la suite de la publication de l'article intitulé « *L'expropriation de la ferme Marijoli prolongée* », paru dans l'édition du 4 juin 2025 du journal *Le Peuple Lotbinière*.

Contrairement à ce qui était mentionné dans le dernier paragraphe de l'article, **aucune entente de dédommagement n'a encore été renouvelée** avec la ferme Marijoli. Le conseil municipal a adopté une résolution autorisant **le versement conditionnel d'une indemnité préliminaire de 35 000 \$**, mais **ce versement ne peut être effectué que si certaines conditions sont remplies**.

Il est aussi important de rappeler que **l'acceptation de cette offre relève uniquement de la décision des expropriés**. Le conseil municipal ne peut se prononcer à leur place.

Le Peuple de Lotbinière a été notifié de cette imprécision, et a indiqué que les corrections nécessaires seront apportées.

Nous tenons à assurer la population de notre volonté de transparence et de rigueur dans ce dossier, et nous remercions les citoyens pour leur compréhension.

— La Municipalité"